

# Paroisse Saint Bénilde en Limagne

Diocèse de Clermont

Adresse : Grande rue, 63260 Aigueperse

Tél. 04 73 63 62 25

E-mail : paroissesaintbenilde@gmail.com

## Convention de MISE à DISPOSITION de l'église de . . . . . Concert du ..... à h

Entre le Père François-Xavier Généville, l'affectataire

Et M. ....

Responsable de l'association .....

Il est convenu ce qui suit :

L'AFFECTATAIRE de l'église de .....

s'engage :

- à mettre celle-ci à disposition du bénéficiaire aux jours et horaires suivants :
  - installation technique : .....
  - répétitions : .....
  - manifestations : .....
- Les matériels suivants pourront être installés : .....
- Les matériels suivants pourront être prêtés : .....

L'ORGANISATEUR DU CONCERT s'engage :

- A prendre, sous son entière responsabilité, les dommages, préjudices ou vols aux lieux, aux biens et aux personnes quelles qu'elles soient et quel que soit le motif de leur présence, causés ou subis pendant les périodes de mise à disposition. Le contrat d'assurances souscrit dans le cadre de la mise en œuvre de cette responsabilité, est joint au présent contrat.
- A respecter la disposition de l'église et à ne rien déplacer sans accord explicite de l'affectataire ou d'un de ses représentants dûment mandatés.
- A accepter gratuitement la présence d'un ou deux représentants de la paroisse dûment mandatés. Ils sont chargés de mettre en œuvre le chauffage et les éclairages habituels du lieu, de conseiller l'organisateur, de faciliter l'emploi du matériel technique permanent et de constater le respect du présent contrat.
- A maintenir le bon ordre, et en particulier à obtenir des techniciens, surtout lors de l'installation technique et du démontage, des artistes et du public, qu'ils s'abstiennent de fumer, de parler fort, de se présenter dans une tenue indécente, de se comporter de manière incompatible avec le caractère religieux du bâtiment.
- A restituer l'église dans son état initial, immédiatement après la manifestation, sauf dérogation.
- A verser une indemnité de ..... euros à la Paroisse qui vous accueille, car les frais inhérents aux concerts et à l'entretien de l'église, sont assumés par la Paroisse.

Fait à

en 2 exemplaires, le .....

*l' Affectataire,*

*L' Organisateur,*

*convention 201610.doc*